

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 août 2020

L'an deux mil vingt, le 27 août à 20h30, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 21 août 2020 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents, 14 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI - Sylviane CLAVELLE - Alain COZETTE - Philippe DELATTRE - Alain DUCANGE - Catherine DUPONT - Agnès HAVET - Alain LECLERCQ - Benoit LEGUEN - Michel LEROY - Éric MAASSEN - Séverine MASCRET - Jacques MASSET (Pouvoir de Christian MANABLE) - Julie THOMAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 1 conseiller sur 15 :

MM Christian MANABLE (A donné pouvoir à Jacques MASSET)

A été élu secrétaire de séance Madame Agnès HAVET

Madame Séverine Mascret s'interroge sur le montant de la prime exceptionnelle (continuité des services publics-CM 10.07.2020) allouée aux agents.

Monsieur le Maire indique que, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire est de 500 euros.

Le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-042 : Convention n°09-0732-EF avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE) pour l'effacement des réseaux rue de Villers Bocage et rue du château d'eau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique d'éclairage public et de communications électroniques : rue de Villers Bocage et rue du château d'eau

Il propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 234 860.00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Travaux électriques

- Coût hors taxes des travaux électriques.....	187 888,00	€
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	9 394,40	€
- Montant total hors taxes de l'opération.....	197 282,40	€ HT
- TVA sur les travaux.....	37 577,60	€
Total :	234 860,00	€ TTC

Plan de financement de l'opération électrique

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la commune 55 % du coût hors taxes de l'opération soit	108 505,32	€
- montant pris en charge par la Fédération 45 % soit.....	88 777,08	€
- TVA avancée par la Fédération.....	37 577,60	€
Total :	234 860,00	€ TTC

Travaux d'éclairage

- Coût hors taxes des travaux d'éclairage.....	9 050,00	€
- Frais de maîtrise d'œuvre 7 %.....	633,50	€
- TVA sur les travaux.....	1 810,00	€
Total :	11 493,50	€ TTC

Plan de financement de l'opération d'éclairage

Le plan de financement des travaux d'éclairage est le suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	4 253,50	€
- Contribution de la commune	7 240,00	€
Total :	11 493,50	€ TTC

Travaux d'installations de communications électroniques

- Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	50 590,00	€
- Frais de maîtrise d'œuvre 5 % du coût hors taxes de l'opération.....	2 529,50	€
- TVA sur travaux.....	10 118,00	€
Total :	63 237,50	€ TTC

Plan de financement de l'opération d'installations de communications électroniques

- Part de financement de la FDE 80 (40 % du coût HT).....	21 247,80	€
- Contribution de la commune 60 %.....	31 871,70	€
- TVA avancée par la FDE 80.....	10 118,00	€
Total :	63 237,50	€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 147 617.02 euros

2020-043 : Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt à long terme d'un montant de 300 000 euros pour le financement des travaux d'aménagement et d'assainissement de la RD11 et l'effacement des réseaux

Monsieur le Maire informe les élus que suite à la délibération du 22 juin dernier (délibération 2020-031), des propositions d'emprunt pour un montant de 300 000 euros ont été reçues en mairie.

Monsieur le maire informe les élus des offres de prêts du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de la Caisse d'épargne et des conditions ci-dessous :

Organismes bancaires	Durée	Taux	Périodicité
Crédit Agricole	20 ans	0.97 %	Semestrielle
Banque Postale	20ans	0.98 %	Semestrielle
Caisse d'Épargne	20 ans	1.20 %	Semestrielle

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- **Montant** : 300 000,00 euros
- **Durée** : 20 ans
- **Taux fixe** : 0.97 %
- **Périodicité** : semestrielle
- **Amortissement** : échéances constantes
- **Frais de dossier** : 0.10 % du montant du financement soit 300,00 euros

La Commune de Rainneville s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Rainneville s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Questions diverses

Madame Séverine Mascret remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'octroi de la subvention exceptionnelle accordée au Volley ball (CM du 10.07.2020).

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie fait un appel à candidatures pour les différentes commissions (13 au total) présidées par les vice-présidents. La loi du 27/12/2019 portant engagement et proximité offre aux élus locaux la possibilité de s'investir au sein des commissions de l'intercommunalité.

Les élus désirant candidater devront transmettre leur candidature à Monsieur le Maire avant le 15 septembre 2020 au plus tard.

Monsieur Benoit Leguen rappelle la création du site internet de la commune et indique qu'une formation organisée par Somme Numérique avec la participation des élus de la commission « Information, communication » s'est déroulée le 22 juillet dernier. Le site est en cours de construction. Un courriel sera adressé aux présidents d'associations pour information.

Madame Catherine Dupont déplore la vitesse excessive de certains automobilistes dans la traversée du village et constate une amélioration du comportement des automobilistes depuis les travaux réalisés sur l'axe principal de la commune.

Madame Séverine Mascret indique également les vitesses excessives rue de Querrieu (Tracteurs et automobiles). Monsieur Benoit Leguen indique qu'un véhicule stationne sur le trottoir – rue de Pierregot – et non sur la banquette de stationnement.

Madame Agnès Havet propose la création d'un passage piéton au niveau du salon de coiffure et de la boulangerie rue de Pierregot. Cette proposition est acceptée par les élus.

Madame Sylviane Clavelle indique que des mauvaises herbes sont présentes dans les « espaces verts » suite aux aménagements de la RD11 et particulièrement à l'abri-bus situé rue d'Amiens.

Elle mentionne également le fleurissement de certains espaces verts effectués par les riverains et s'en réjouit.

Après avoir rencontré M. Hublart sous-traitant de l'entreprise Colas, elle rappelle que les semis s'effectueront mi-septembre et les plantations mi-octobre

Monsieur Philippe Delattre rappelle que l'entreprise Colas n'est toujours pas intervenue pour les plaques béton cassées (rue d'Amour) suite aux travaux d'aménagement de la RD11.

Monsieur Michel Leroy indique que des véhicules sont stationnés en quinconce rue le clos (ce qui fait ralentir les véhicules...) et que dernièrement une moissonneuse n'a pas pu passer ce qui a engendré une injure !

Il indique également que durant les travaux de la rue d'Amour, il serait souhaitable d'installer des plaques de métal afin d'accéder au Clos.

Monsieur Alain Cozette s'interroge sur l'éventuelle réouverture de la boulangerie. En réponse, Monsieur le Maire indique que ce dossier sera discuté dans les prochains mois, plusieurs choix étant possible.

Monsieur Alain Leclercq déplore de retrouver des masques usagés sur le domaine public notamment autour du cabinet médical.

Monsieur le Maire informe qu'en prévision de la rentrée scolaire, le personnel a été très présent ces derniers jours afin d'effectuer la mise en place et le nettoyage des locaux. Madame Jessica Duprey a été nommée Directrice de l'école de Beauvoir. L'effectif au 1^{er} septembre 2020 est de 171 élèves.

Madame Julie Thomas s'interroge sur l'éventuel « dépose-minute » devant l'école.

Monsieur Alain Cozette souhaite que les arbres du bois de Monsieur DEBEAUVAIS, le long du chemin rural non goudronné soit taillés.

Madame Agnès Havet est indignée des dépôts sauvages sur la route départementale allant à Amiens. Monsieur le Maire indique que les routes départementales sont du ressort du Conseil Départemental de la Somme et que cet endroit est situé sur le territoire de la ville d'Amiens.

Fin de séance : 22h00
Le secrétaire de séance,
Agnès HAVET

Les membres présents au Conseil municipal du 27 août 2020	
ALI Annie-France	
CLAVELLE Sylviane	
COZETTE Alain	
DELATTRE Philippe	
DUCANGE Alain	
DUPONT Catherine	
HAVET Agnès	
LECLERCQ Alain	
LEGUEN Benoit	
LEROY Michel	
MAASSEN Éric	
MASCRET Séverine	
MASSET Jacques	
THOMAS Julie	